

L'examen de ses dispositions corrobore cette évaluation.

L'Accord prévoit qu'à compter du premier janvier prochain, tous les droits de douane seront éliminés ou abolis progressivement sur une période de dix ans.

Il met en place de nouvelles règles applicables au commerce des services, à l'activité dans le domaine des services financiers et aux courants d'investissements dans les deux sens. Et, pour compléter ce tableau, l'Accord prévoit la création d'un mécanisme unique en son genre qui nous permettra de trancher nos différends commerciaux.

Lorsque nous avons engagé les négociations, il y a deux ans, ni l'une ni l'autre partie, je crois, ne se rendait pleinement compte de l'ampleur ou de la difficulté de la tâche à accomplir.

Certes, nous avons beaucoup en commun, mais nous n'en sommes pas moins des pays souverains. Et il est vrai que nous avons une perception différente de certaines questions.

Prenons, par exemple, la question de la souveraineté culturelle. Le Canada estime que ce secteur ne se prête pas aux échanges de la même façon que les chaussures ou les pièces d'automobiles. Il fait partie intégrante de notre caractère national distinct et, pour cette raison, il nous a fallu réclamer avec insistance une certaine protection.

De même, nous avons compris que les États-Unis ne puissent se rendre entièrement aux arguments du Canada sur une question concernant, cette fois, leur souveraineté à eux. C'est pourquoi nous continuerons, pendant plusieurs années, de négocier en vue de mettre au point un mécanisme de règlement des différends qui soit plus complet et d'application plus générale.

C'est ainsi que nous avons fini par nous entendre.

Notre gouvernement soumettra rapidement des textes législatifs d'application au Parlement et veillera à ce qu'ils soient adoptés avec célérité, à titre prioritaire. Nous nous attendons à ce que votre Administration et votre Congrès agissent avec la même diligence.

Ce n'est pas forcément là une tâche facile, compte tenu de la présence d'intérêts particuliers qui, au défi de la concurrence, préfèrent le confort et la situation privilégiée découlant de la protection qui leur est accordée. Mais c'est une tâche qui doit être accomplie et nous prévoyons et croyons tous les deux qu'elle le sera.